

D.2022.06.08.6.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 8 Juin 2022

6 – PROJETS TERRITORIALISES

6.2 – Téléphérique Urbain Sud - Mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du Téléphérique Urbain Sud – Autorisation de signer l'avenant n° 4 à la convention n°2012-1004 à conclure avec Tisséo Ingénierie

L'an deux mille vingt deux, le huit juin à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X	X (M. Trautmann a/c du chapitre 9)	
FAURE Dominique		X (M. Briand)	
GRASS Francis	X (a/c du chapitre 1)		X (jusqu'au CR des décisions)
LATTES Jean-Michel	X		
MISIAK Nicolas			X
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Carles)	
TERRAIL-NOVES Vincent		X (M. Chollet jusqu'au point 8.2)	X (a/c du chapitre 9)
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (pouvoir M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Par délibération D.2012.07.12.6.1 en date du 12 juillet 2012, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé le programme de l'opération d'une liaison téléportée entre l'Oncopôle, le CHU Rangueil et l'Université Paul Sabatier pour une enveloppe financière prévisionnelle de 44 Millions d'Euros HT.

Par délibération D.2012.10.03.7.3 en date du 03 octobre 2012, Tisséo Collectivités a confié à Tisséo Ingénierie par mandat de maîtrise d'ouvrage la réalisation de cette liaison téléportée dénommée le Téléphérique Urbain Sud pour un montant global d'opération de 44 Millions d'Euros HT (valeur janvier 2010) dont 2 538 660 euros HT de rémunération pour le mandataire avec un objectif de mise en service début 2020.

Par délibérations D.2013.02.21.10.1 et D.2013.02.21.10.2 en date du 21 février 2013, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé les principes d'organisation de la conception et de la réalisation de cette opération et autorisé Tisséo Ingénierie à signer un marché d'assistance technique pour la conception et la réalisation de l'opération du TUS avec le groupement Ingérop/Cabinet ERIC/Cabinet Cabanes.

Les études préliminaires sur la base du design ambitieux (stations + pylônes) proposé par l'architecte conseil ont conduit à une estimation de l'opération de 97,8M€ HT dont 80,6 M€ HT pour la partie conception/réalisation.

Par délibération D.2014.12.17.4.1 en date du 17 décembre 2014, le Comité Syndical de Tisséo collectivités a approuvé l'avenant n°1 au présent mandat ayant pour objet :

- de compléter le contenu de la mission du mandataire dans le cadre des études d'avant-projet,
- de modifier la rémunération du mandataire en conséquence.

La rémunération de Tisséo Ingénierie est portée à 2 608 660,00 Euros HT (valeur septembre 2012).

Par délibération n°2015.10.14.2.2 en date du 14 octobre 2015, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé une actualisation du programme du téléphérique urbain sud et un coût global d'opération intégrant au plus tôt les contraintes d'exploitation et de maintenance ultérieure afin de minimiser les coûts de fonctionnement.

Pour réaliser cette opération, le choix s'est porté sur un marché global de Conception, Réalisation et Maintenance (CRM) en application des dispositions du Code des marchés publics en vigueur lors de l'engagement de la consultation.

Le budget et le planning prévisionnel du projet ont été modifiés en conséquence. Le budget prévisionnel d'investissement pour cette opération a été fixé à 63 Millions Euros HT (valeur octobre 2015), hors maintenance.

Par délibération D.2016.03.30.4.1, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé l'avenant n°2 au présent mandat ayant pour objet de :

- modifier le nom du projet en « Téléphérique Urbain Sud » ;
- intégrer au mandat les évolutions de programmes approuvées par délibération D.2015.10.14.2.2 du Comité Syndical de Tisséo Collectivités ;
- modifier les délais ainsi que la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle ;
- apporter des modifications aux les missions du mandataire ;
- adapter la rémunération du mandataire à cette opération ainsi modifiée ;

- compléter les modalités de coordination et de pilotage du projet entre le mandant et le mandataire.

La rémunération de Tisséo Ingénierie a été actualisée et augmentée de 23 663 € HT pour atteindre 2 659 309 € HT (valeur octobre 2015).

Par délibération D.2016.10.19.3.3 en date du 19 octobre 2016, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a acté du programme de réalisation du parc relais P+R en lien avec la station TELEO Oncopole, pour un montant de 2,5 M€HT (valeur juin 2016).

Par délibération D.2016.12.21.4.1, le Comité Syndical a autorisé Tisséo Ingénierie à conclure avec le groupement POMA (Mandataire) – ALTISERVICE – BOUYGUES TP RF – SYSTRA – SEQUENCES – SETI – Sous-traitants : SIGMA COMPOSITE – SEMER – COMAG – YELLOW WINDOW – BIOTOPE – SYSTRA FONCIER – ACOUPLUS – ENGIE INEO, le marché n° 2 2016 12818 M de Conception Réalisation Maintenance concernant du Téléphérique Urbain Sud et selon la technologie « 3S », pour un montant de 92 856 152 € HT (y compris maintenance sur 20 ans).

Par délibération D.2017.11.22.2.3 en date du 22 novembre 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a acté l'implantation de la station initialement prévue sur la parcelle du lycée Bellevue plus à l'Est de la route de Narbonne, côté UPS et l'opportunité de déplacer le garage atelier à UPS pour s'affranchir des potentiels risques liés au Plan de Prévention des Risques Inondation sur la zone Oncopole.

Par délibération D.2018.10.03.2.1, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé la modification de programme de l'opération du TELEO pour un budget de 82,41 M€ HT (valeur octobre 2015) et une mise en service prévue fin 2020.

Par délibération D.2018.12.12.2.7, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé l'avenant n°3 au présent mandat ayant pour objet :

- D'acter la modification de programme et du nouveau planning de l'opération avec un objectif de mise en service fixé à fin 2020 ;
- D'actualiser le montant des sous enveloppes constitutives de l'enveloppe financière globale de l'opération, portant l'enveloppe financière à 82 410 000 €HT (valeur octobre 2015) ;
- De recalculer la rémunération du mandataire.

La rémunération du mandataire est augmentée de 462 116 €HT. La rémunération du mandat passe ainsi de 2 659 309 €HT (valeur octobre 2015) à 3 121 425 €HT (valeur octobre 2015).

Par délibération D.2021.10.20.7.1, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé l'avenant n°4 au marché N° 2 2016 12818 M de Conception, Réalisation et Maintenance conclu avec le groupement POMA (Mandataire) – ALTISERVICE – BOUYGUES TP RF – SYSTRA France – SEQUENCES – SETI décidant que :

- Tisséo Ingénierie assurerait la gestion de la vérification de service régulier (telle que décrite à l'article 9.3 du CCAP) et de l'ensemble des garanties contractuelles et légales (levée des réserves, réparations des désordres et mise en jeu des garanties) et du suivi des aménagements paysagers pour réception finale de la phase 2, au nom et pour le compte de Tisséo Collectivités, jusqu'à la délivrance du quitus par Tisséo Collectivités à Tisséo Ingénierie ;
- Tisséo Voyageurs se substituerait dans les droits et obligations de Tisséo Collectivités au titre de la maintenance. Le titulaire poursuivra le marché dans les mêmes conditions.

Par délibération n°D.2022.06.08.6.1, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé l'actualisation du programme portant le budget de l'opération à 92,970 M€ HT M€ HT (valeur octobre 2015) et la date de mise en service au mois de mai 2022.

Le présent avenant n°4 au mandat de maîtrise d'ouvrage à conclure avec Tisséo Ingénierie a pour objet :

- d'actualiser le programme de l'opération ainsi que le montant de l'enveloppe financière et la date de mise en service ;
- d'intégrer les missions nouvelles affectées à Tisséo Ingénierie s'agissant de la garantie de parfait achèvement ;
- d'augmenter la rémunération de Tisséo Ingénierie pour tenir compte du décalage de la phase opérationnelle et de recalculer en conséquence l'échéancier de rémunération.

Actualisation du programme de l'opération

Le programme de TELEO a fait l'objet d'une actualisation par délibération n° D.2022.06.08.6.1 du Comité Syndical de Tisséo Collectivités du 8 juin 2022.

Ces modifications reportent la mise en service à mai 2022 et modifient l'enveloppe financière de l'opération confiée au mandataire comme suit :

Nature des dépenses	Montant €HT Avenant 3 (valeur octobre 2015)	Montant €HT Avenant 4 (valeur octobre 2015)
Prestations liées à l'investissement (dont rémunération mandataire)	4 300 000	4 840 000
Prestations intellectuelles	4 450 000	4 310 000
Acquisitions foncières	2 600 000	2 530 000
Déviations de réseaux	600 000	560 000
Conception et Réalisation (hors charges de Maintenance)	63 340 000	75 200 000
Opérations d'accompagnement	3 520 000	5 530 000
Provisions pour aléas	3 600 000	-
Total Opération euros HT (Hors foncier et systèmes)	82 410 000	92 970 000

Rémunération du mandataire

Afin de prendre en compte le décalage de la phase opérationnelle, la rémunération de la phase opérationnelle du mandataire est augmentée de 350 821 € HT en valeur octobre 2015.

La rémunération du mandataire passe ainsi de 3 121 425 €HT (valeur octobre 2015 – avenant 3) à 3 472 246 €HT (valeur octobre 2015).

Amendement mandat – Missions mandataire

Les missions du mandataire en phase opérationnelle décrites à l'article 6 du mandat, s'agissant de la période de garantie de parfait achèvement sont précisées comme suit :

A la remise des ouvrages, Tisséo Ingénierie n'agira plus comme assistant à maîtrise d'ouvrage de Tisséo Collectivités sur la période de garantie de parfait achèvement, mais assurera la gestion de la vérification de service régulier et de l'ensemble des garanties contractuelles et légales (levée des réserves, réparations des désordres et mise en jeu des garanties) et du suivi des aménagements paysagers pour réception finale de la phase 2, au nom et pour le compte de Tisséo Collectivités, jusqu'à la délivrance du quitus par Tisséo Collectivités à Tisséo Ingénierie.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n°4 au mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du Téléphérique Urbain Sud à conclure entre Tisséo Ingénierie et Tisséo Collectivités, et d'autoriser le Président à signer ledit avenant.

.....

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

[MM. Briand, Grass, Lattes, Moudenc (pouvoir), Trautmann, Mmes Sangay (pouvoir) et Traval-Michelet, MM Bacou et Martin, n'ont pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de l'avenant 4 au mandat de maîtrise d'ouvrage du Téléphérique Urbain Sud.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président du Tisséo Collectivités à signer ledit avenant 4 d'un montant de 350 821 €HT.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses sont inscrites aux budgets de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 4 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES